

CALENDRIER 2020-2021

FRAIS DE GARDE

DES PAIEMENTS

Mois	Journées de classe	Pour 1 enfant	Date limite de paiement
Août-Septembre	20 jours x 8.50	170.00	15 septembre
Octobre	20 jours x 8.50	170.00	15 octobre
Novembre	20 jours x 8.50	170.00	15 novembre
Décembre	15 jours x 8.50	127.50	15 décembre
Janvier	16 jours x 8.50	136.00	15 janvier
Février	19 jours x 8.50	161.50	15 février
Mars	17 jours x 8.50	144.50	15 mars
Avril	19 jours x 8.50	161.50	15 avril
Mai	18 jours x 8.50	153.00	15 mai
Juin	Une facture vous sera envoyée		5 juin

CHOIX #1 PAIEMENTS PAR INTERNET

Pour effectuer votre paiement par le biais de votre institution bancaire, seulement les **Banques Nationale, Montréal, Laurentienne, Royal du Canada et caisses Populaires Desjardins** permettent de payer vos factures du SDG via internet. Suivez la démarche habituelle de paiement de facture de votre institution financière et ajoutez-y un nouveau fournisseur ou une nouvelle facture en entrant dans le moteur de recherche : «**Hautes-Rivières**». ***Faites attention, vous devez absolument choisir « SERVICE DE GARDE »**. Par la suite, vous devrez entrer le numéro de référence que vous aurez eu sur votre état de compte. Soyez vigilant car il y a deux numéros de référence sur vos états de compte: un pour le père et un pour la mère. Attention! Le reçu fiscal est émis au nom du payeur, ce qui veut dire que si vous utilisez le numéro de référence «répondant-père», le reçu fiscal sera émis au nom du père et vice-versa si vous utilisez celui de la mère.

CHOIX #2 PAIEMENTS PAR CHÈQUES

Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez faire une série de chèques par famille et ***inscrire leurs noms au bas des chèques***. Vous devez faire vos chèques à l'ordre CSDHR. N'oubliez pas de bien suivre les dates de dépôts et les montants.